

temps présent

Tartuferie **éducative** p. 2

Travailler plus
pour gagner moins ? p. 3

Le cahier de textes
numérique p. 3

Histoire d'un **fiasco**
artistique p. 4

Remèdes douteux
pour langues vivantes p. 5



personnels

Des stagiaires **enchantés** p. 6

Le rectorat **bichonne**
ses profs p. 7

vie syndicale, culture

Elections
professionnelles p. 8

Les retraités **parlent**
aux retraités p. 8

Théâtre **en 2011-2012** p. 8

édito

Au-delà de la situation des non-titulaires, l'Éducation nationale est grignotée par une « précarité » rampante.

Précarité des statuts des personnels : déjà qualifiés d'obsoletes il y a quelques années, les décrets de 1950 subissent cette fois **les attaques de la rectrice** de l'académie de Lille. Par le biais d'une circulaire subrepticement envoyée fin avril aux proviseurs, **celle-ci leur explique comment augmenter gratuitement le temps de service des enseignants, à hauteur d'une ou deux heures de cours par semaine,** afin de masquer les suppressions de postes et de compenser les dotations insuffisantes. Les conclusions attendues sur les « rythmes scolaires » et les conséquences sur les vacances et le service des personnels ne sont guère plus rassurantes.

Précarité des disciplines ensuite : elles sont noyées dans des compétences déconnectées des enseignements, dévoyées lors d'épreuves locales comme celle d'Histoire des Arts, reléguées, dans les discours officiels, derrière les dispositifs inefficaces - et pourtant montés au pinacle - que sont l'accompagnement personnalisé en lycée ou éducatif en collège, condamnées par des réformes comme celle de la voie technologique.

Précarité des situations individuelles enfin et surtout : le nombre de postes aux concours est tellement diminué qu'il ne correspond qu'à la moitié des besoins de l'année, le déficit s'ajoutant au passif accumulé ; des non-titulaires ne sont pas reconduits et leurs postes disparaissent avec eux, comme c'est le cas pour 200 assistants d'éducation dans le second degré fin juin ; l'affectation des TZR fin août début septembre est rendue possible n'importe où dans l'académie par la fusion des zones de remplacement.

Plonger les personnels dans l'insatisfaction quotidienne et l'incertitude du lendemain, presser le citron jusqu'à la pulpe, est une politique. Ceux qui la mènent devraient garder en tête qu'une cocotte trop longtemps maintenue sous pression peut finir par exploser. Pour l'heure, ils laissent parler leur morgue ; plein d'esprit, le secrétaire général du rectorat nous expliquait récemment se considérer lui même précaire, son poste dépendant d'objectifs à atteindre rapidement...

L'automne doit être l'occasion de prendre date dans le débat électoral et budgétaire : les indices se multiplient, qui montrent que la tolérance du peuple français au dépeçage de son Éducation atteint ses limites. Le dogme du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux a été ébranlé. Dès septembre, au moment de la préparation du budget 2012, il faudra que la volonté populaire s'exprime.

C'est aussi en septembre que se déroulera la campagne des **élections professionnelles** qui détermineront, après un **vote électronique** se déroulant du **13 au 20 octobre**, la nouvelle représentativité syndicale. A cette occasion, les personnels devront choisir entre les syndicats qui soutiennent n'importe quelle « réforme » (au nom du refus du conservatisme !) et ceux qui les combattent et en revendiquent d'autres (au nom du refus de la mise à sac du service public).

En attendant cette rentrée qui s'annonce sous tensions, la section académique vous souhaite de passer de bonnes vacances !

Karine Boulonne



GREVE NATIONALE ET UNITAIRE
MARDI 27 SEPTEMBRE

Le petit théâtre de Luc Châtel

Remboursez !

PAR KARINE BOULONNE

La gestion de l'Education Nationale ressemble ces derniers temps à une gigantesque tragi-comédie jouée par le ministre et ses recteurs. Mais une pièce si mauvaise n'est-elle pas improvisée? Malgré tout, les acteurs ont bien une trame, un fil directeur : mettre en œuvre à tous les niveaux des politiques libérales, néfastes en soi, absurdes et catastrophiques en temps de crise. L'urgence pour les personnels : entarter le metteur en scène et réécrire la pièce.

• ACTE 1 : « Moins, c'est plus ! »

Où l'on rencontre une main d'œuvre moins nombreuse, moins formée et plus flexible

Le ministre de l'Éducation nationale confirme l'application du dogme du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux en lançant un appel au recrutement de 17 000 « jeunes talents » (contre 34 000 départs en retraite). La campagne de communication ne trompera pas grand monde mais révèle, en creux, que le gouvernement doit à présent tenir compte du mécontentement populaire contre la casse de l'école. Parallèlement, il organise une « pêche aux profs » à Paris, où le candidat a quelques minutes pour convaincre l'employeur. Tout cela en affirmant que notre secteur ne manque pas de personnels et qu'il ne coûte rien aux recteurs de se constituer un vivier de précaires, au cas où...

Le SNES avec la FSU rejette ces pseudo-solutions qui tendent toutes à précariser encore plus. Dans l'académie, des masters en alternance seront expérimentés à la rentrée : des étudiants non formés « enseigneront » entre 4 et 6 h par semaine, payés 4-6 h, alors que leurs « prédécesseurs » dans les années 1990 et début 2000 étaient payés, après leur recrutement, à temps complet pour effectuer le même nombre d'heures de cours ! Nous revendiquons une programmation pluriannuelle des recrutements, une élévation de leur niveau, une véritable formation professionnelle associée à un stage représentant le 1/3 des obligations régle-

mentaires de service et rejetons cette masterisation dévoyée qui n'est qu'un recrutement déguisé et massif de non-titulaires pour assurer des missions pérennes.

• ACTE 2 : « Plus, c'est moins ! »

Où l'on découvre une main d'œuvre moins payée qui travaille plus longtemps.

Les salaires des personnels du 2nd degré ne progressent que grâce à l'effet « GVT » (glissement - vieillissement - technicité), à la pseudo-revalorisation des premiers échelons et aux heures supplémentaires. Autrement dit, ils baissent en dehors de toute promotion, et quand cette promotion arrive, elle ne compense pas la perte subie depuis le début des années 2000, encore moins celle datant des années 80. D'autant que la dernière attaque en date sur les retraites a augmenté le taux de nos cotisations. Pourtant on veut nous faire travailler plus : les menaces sont sérieuses sur la durée des vacances, sur la possible annualisation de nos horaires (des chefs d'établissement décrètent qu'un enseignant ayant dans son emploi du temps 1 h pour les TPE doit 2h / semaine d'octobre à mars alors que nous ne sommes pas annualisés), sur le nombre d'heures devant élèves (cf. p.3), ou encore sur l'amplitude horaire à passer dans les établissements suite à l'application de réformes contestées... Le cahier de texte numériques s'annonce lui aussi très chronophage (lire-ci-contre). Une étude récente du ministère évaluait pourtant le temps de travail hebdomadaire des enseignants à 39 h.

On comprend mieux le projet de transférer l'évaluation aux chefs d'établissement, chargés de la mise au pas des personnels. Peu importe l'évaluation pédagogique de vos IPR : ce n'est pas la qualité qui compte...

• ACTE 3 : « moins plus moins, ça fait plus... »

Où l'on croise des élèves sacrifiés sur l'autel des économies budgétaires.

Pendant ce temps là, les crédits pédagogiques et les fonds sociaux diminuent comme peau de chagrin dans l'académie (- 62% alors que le chapitre correspondant du budget ne diminue

que de 3%), les restrictions budgétaires conduisant à faire ce choix pour parer à d'autres dépenses. Dans les collèges, cela aboutit à ne plus disposer de manuels scolaires, surtout les aides sociales disparaissent, favorisant encore davantage le décrochage scolaire. Il faut informer largement sur ces questions, mobiliser les parents d'élèves et interpeller les collectivités territoriales afin que des fonds soient débloqués en collèges comme en lycées pour permettre l'achat des manuels scolaires, support de travail et complément indispensable des cours (ce choix budgétaire est fait dans d'autres régions).

Le dispositif des « stages de remise à niveau » pendant la période de congés des élèves de seconde donne lieu, outre la parodie de travail qu'ils représentent, à un dévoiement des moyens prévus, nombre de chefs d'établissement de l'académie ayant proposé de décharger des obligations de baccalauréat et de payer en HSE les collègues qui s'engageraient dans le dispositif.

Mais ce n'est pas tout : le rectorat a annoncé la diminution des moyens d'encadrement et de surveillance des élèves dans la plupart des établissements (transfert des CUI dans le 1er degré non compensés dans le 2nd degré et redéploiement des AED, représentant au total l'équivalent de 200 postes en moins dans l'académie de Lille pour la rentrée 2011). L'agression au collège de Fâches-Thumesnil rappelle le besoin indispensable de personnels qualifiés et formés au sein de nos établissements.

Epilogue

Économies budgétaires, flexibilité de la main d'œuvre, coupes des dépenses sociales, intensification du travail et pression à la baisse sur les salaires... Il est des pièces plus palpitantes. Les peuples arabes ont déboulonné quelques tyrans ; le peuple grec entend faire payer « la crise » à ceux qui l'ont causée ; les « Indignés » espagnols font des petits. Un immense cri doit monter pour signifier leur congé aux metteurs en scène et conspuer les acteurs. S'il tardait à venir, le Snes-FSU prend d'ores-et-déjà ses responsabilités en appelant à la grève le mardi 27 septembre.

Attaques contre le temps de travail

Le rectorat ose tout

PAR ODILE DEVERNE

Le rectorat a envoyé une circulaire aux chefs d'établissement visant à diminuer l'attribution de l'heure de première chaire et à multiplier les cas de majoration de service d'une heure pour effectifs faibles.

C'est bien l'aveu de l'insuffisance des dotations attribuées pour la rentrée; c'est bien l'aveu que les suppressions de postes sont injustifiées et que le rectorat cherche à trouver des gisements d'économie pour sauver une rentrée qu'il a lui-même hypothéquée. La fameuse histoire du pompier pyromane! Mais la solution trouvée ne risque pas d'éteindre l'incendie puisqu'il s'agit de nous faire travailler plus pour gagner moins: refuser d'attribuer l'heure de première chaire quand elle est due ou majorer le service d'une heure lorsque rien ne le justifie, cela revient à porter nos services à 17h (pour un agrégé) ou 20h (pour un certifié) pour le même salaire. L'attaque est donc de taille!

Mais ce n'est pas si simple; en cette matière, le rectorat fait preuve d'autant de légèreté que dans bien d'autres domaines (souvenons-nous des refus de cumul d'activité liés au dépouillement de la pétition de refus d'être tuteur et sur lesquels le rectorat a dû reculer): une lecture attentive de la circulaire, pour le moins confuse, révèle de nombreuses erreurs, et notamment la référence à des circulaires d'application du décret de Robien que la mobilisation des personnels a fait abroger; nous disposons de documents qui montrent que le ministère considère que rien ne doit changer dans les modalités d'application du décret de 50; un dossier solide et fourni a été envoyé à tous les syndicats de lycée afin qu'ils s'approprient cette question et soient en mesure de montrer à leur chef d'établissement que c'est sur des bases juridiques pour le moins fragiles, voire erronées, que le Rectorat les envoie au conflit. Par ailleurs un courrier argumenté avec demande de rencontre a été fait aux divers syndicats de chefs d'établissement pour évoquer cette question; un autre courrier a été envoyé au Recto-

rat afin d'obtenir une audience et le ministère lui-même a été interpellé sur ce point au CSE, le 9 juin dernier, par Roland Hubert, secrétaire général du SNES.

Pompier pyromane

Non, l'académie de Lille n'est pas une exception administrative dans la définition des services des personnels! Oui, les suppressions de postes générées par la réforme du lycée et par la RGPP mettent en danger la rentrée... Mais il ne faut pas compter sur les personnels pour masquer artificiellement cette réalité en travaillant gratuitement; les conditions de travail se dégradent d'année en année avec des effectifs de plus en plus chargés, des menaces sur les doublages, de plus en plus de regroupements anti-pédagogiques, des emplois du temps de plus en plus complexes. Il est temps de tirer la sonnette d'alarme en pensant à la rentrée 2012! N'hésitez pas à contacter la section académique en cas de difficulté pour faire respecter vos droits.

Cahier de textes numérique

MOTION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE ACADÉMIQUE (CAA) DU SNES, 3 JUIN 2011

En septembre, les cahiers de textes numériques se substitueront aux cahiers de texte « papier ».

C'est une évolution à mettre en lien avec celle de l'évaluation des personnels: la mise en ligne souhaitée par l'administration (mais non obligatoire, la numérisation n'entraînant pas nécessairement la mise en ligne sur un réseau non sécurisé) permettrait en effet un contrôle à distance de nos activités, avec tout le côté artificiel qui existait déjà avec les cahiers de textes papier. Elle jouerait sans doute un rôle dans le transfert de compétences de l'IPR vers le chef d'établissement.

Le SNES-FSU dénonce ce temps de travail supplémentaire imposé: les cahiers de textes numériques se révèlent d'utilisation complexe, renvoyant obligatoirement et systématiquement hors la classe leur remplissage et devant se faire heure par heure dans la plupart des logiciels, dans des délais rapides (comme tout ce qui est lié à internet). [...]

Il est aussi permis de s'interroger sur la pertinence pédagogique d'une obligation de servi-

ce, dont la profession n'a jamais considéré qu'elle faisait partie du cœur de nos métiers.

La CAA du SNES-FSU de Lille demande la saisie urgente du ministère par le SNES national sur cette question en général et sur l'ensemble des points suivants en particulier:

- **la nécessité du vote en CA d'une charte informatique** dans l'établissement prévoyant un accès restreint des familles aux cahiers de textes (limité aux cahiers de textes de la classe de leur enfant). Cette charte peut également stipuler que le chef d'établissement préviendra les personnels concernés quand un accès au cahier de textes élèves sera ouvert sur la demande d'un IPR-IA, dont les textes prévoient d'ailleurs que la visite doit être annoncée.

- **La mise à disposition du matériel pour les enseignants** (ordinateur en salle de classe et connexion internet).

- **La prise en compte de la fracture numérique au sein des familles** (révélée lors de l'épidémie de grippe H1N1).

- **Une information des personnels sur leurs droits et obligations** quant à l'utilisation des documents de tous supports en cours, ainsi que sur les risques de poursuites qui pourraient être entamées à leur rencontre (utilisation de vidéos, de reproduction... non libres de droits).

- **Des garanties concernant la propriété intellectuelle et la protection de l'enseignant sur ce qui sera mis en ligne** (sous la responsabilité du chef d'établissement). En effet, les droits d'exploitation des œuvres créées dans le cadre de la mission de l'agent public (=les cours, exercices, évaluations) appartiennent à leur administration de tutelle (loi Dadvsi, 2006), mais à partir du moment où tout devient accessible à des publics extérieurs (et est donc susceptible d'être réutilisé, même sans l'accord du propriétaire), l'usage pourrait être perçu comme allant au-delà de la mission de l'enseignant, voire donner droit à des droits d'auteur...

- **L'utilisation de logiciels libres.**

TOUS EN GRÈVE!

MARDI 27 SEPTEMBRE...

Epreuve d'« histoire des arts » Flou artistique

PAR SAMUEL DUMOULIN

Le Snés a réalisé une enquête aux niveaux académique et national sur l'épreuve orale d'histoire des arts. En l'état, l'épreuve est rejetée parce qu'elle aggrave les inégalités entre les élèves, alourdit la charge de travail et accentue le sentiment de dépossession du métier.



L'art doit surprendre, dit-on. A cet égard, le ministère a réussi un coup de maître. L'absence de tout cadrage national de l'épreuve - malgré la demande explicite du Snés - a logiquement conduit à une extraordinaire disparité entre les établissements, c'est-à-dire à de gigantesques inégalités entre les élèves.

Ici, le candidat *choisit* un sujet au sein d'un ensemble de cinq œuvres, là, c'est jusqu'à 30 œuvres qui peuvent « tomber » ; ces œuvres sont traitées en cours ou non, c'est selon ; la présentation d'un « dossier » par l'élève - ou d'une « création artistique » - est prise en compte jusqu'aux deux tiers des points de l'oral, ou n'a aucune incidence sur le résultat ; si la plupart des candidats décrochent leur note en solo, on voit aussi des binômes, des trinômes et des quadrimômes se présenter devant des jurys comptant de deux à cinq têtes.

Côté « jurys », ce n'est pas moins drôle. Constitués le plus souvent selon les instructions officielles (au moins un professeur d'arts plastiques, d'éducation musicale ou d'histoire-géographie par jury), ceux-ci sont confrontés à des réalités très différentes. Certains n'interrogent les candidats que sur un nombre très restreint d'œuvres, en lien avec leurs disciplines. Mais la plupart évaluent l'ensemble des œuvres étudiées. Cela suggère, pour les membres de jury, de « maîtriser » autant que faire se peut une palette de savoirs allant, selon les cas, de « Guernica » et du *Chant des partisans* à « La représentation de la femme dans les premières œuvres cubistes de Braque et Picasso », « L'histoire des Etats-Unis à travers Forrest Gump » ou encore « Thrènes pour les victimes d'Hiroshima de Krzysztof Penderecki ». Dans le registre « dossier de l'élève », on relève un certain nombre de « sujets » sur le rap, le « R'n'b » et les jeux vidéo, aux contenus assez largement inspirés de Wikipédia. On n'aurait pas un tour d'horizon fidèle sans ajouter que tous les membres de jury n'ont pas forcément participé

à la préparation de l'épreuve, que certains sont « recrutés » au pied levé - parfois le matin même - et que des parents d'élèves ou des assistants d'éducation s'y sont parfois glissés...*

Un plus pour les disciplines artistiques ?

Certains collègues, notamment en arts plastiques, ont dû tenir l'épreuve à bout de bras, des chefs d'établissements ayant tendance à confondre une discipline reconnue et un « enseignement » bricolé. Malgré cela, une partie d'entre eux continue de s'accrocher à l'« histoire des arts » comme à une bouée capable de valoriser leur discipline, malgré l'expérience de cette année et, parfois, de l'année dernière (l'épreuve était alors expérimentale). D'autres déplorent au contraire la grande « braderie » de leurs qualifications et la duperie qui rend chaque collègue compétent pour parler d'œuvres d'art, le temps disponible pour la pratique artistique étant par ailleurs amputé.

En l'état, l'épreuve est unanimement rejetée. Alourdissement parfois considérable de la charge de travail (notamment en termes de concertation) au détriment d'activités disciplinaires ou du traitement des programmes ; tensions accrues dans les équipes ; injonctions contradictoires des différentes inspections pédagogiques ; un coefficient 2 au DNB qui apparaît largement disproportionné (ses répercussions sur le taux de réussite du brevet sont-elles étrangères aux appels plus ou moins subtils des principaux à faire preuve de « largesse » dans la

notation ?) ; ingérences de principaux liées à l'absence d'une réglementation claire (on n'ose penser que cette absence aurait précisément pour objet d'ajouter une pierre au renforcement de leurs pouvoirs...) ; ou, au contraire, report de l'organisation administrative de l'épreuve sur les collègues eux-mêmes : la liste des griefs est longue. Mais le plus récurrent, le plus insupportable, est l'inégalité entre les élèves, planifiée par l'absence de cadrage national. D'un établissement à l'autre, et parfois entre les jurys d'un même établissement, les conditions de déroulement de l'épreuve et les modalités de l'évaluation n'ont absolument rien à voir. Dans certains établissements, par exemple, l'évaluation intègre le bilan des compétences du Livret et les notes du contrôle continu des matières en lien avec le sujet...

Des élèves préparés différemment, et parfois pas du tout, qui passent localement un oral de nature très diverse, doté d'un coefficient 2 au DNB, devant des enseignants dont ils sont les élèves : peut-on encore parler d'un diplôme national ? D'ailleurs, des chefs d'établissement ont oublié qu'il s'agit d'une épreuve d'examen puisqu'ils ont communiqué la note obtenue aux familles avant les résultats du brevet, au mépris de toutes les règles...

* La DGESECO a envoyé très tardivement dans tous les collèges une note d'information précisant que « *tout professeur... peut faire partie des examinateurs dès lors qu'il a participé à l'enseignement de l'histoire des arts* ».

L'art pour l'art ?

Dans la plupart des cas, les enquêtes montrent que les membres de jury touchent des HSE correspondant aux heures supplémentaires effectuées pour le passage des candidats. Mais ce n'est pas le cas partout. Rappelons que si cette épreuve est obligatoire, elle ne fait pas des personnels des bénévoles au service d'une cause qu'ils n'ont pas choisie. Comme toute épreuve d'examen, celle-ci doit faire l'objet d'une rémunération.

Langues vivantes

Remèdes de charlatan contre suppressions de postes !

PAR CATHERINE PIECUCH

Le 6 avril dernier se réunissait la Commission Académique Langues Vivantes. L'occasion de vérifier qu'en cette matière aussi, la rectrice manie plus facilement le couteau de boucher que le scalpel. En proposant un bon petit placebo pour faire passer le tout.

Diversification: chronique d'une mort annoncée

D'année en année, un même bilan se confirme : la « diversification » des langues vivantes dans l'académie sonne de plus en plus comme un mot creux. C'est vrai dès le 1^{er} degré, où tout est fait pour favoriser le monopole de l'anglais et surtout pour ne pas laisser le choix aux familles : les Professeurs des Ecoles sont très majoritairement validés en anglais, et à cela s'ajoutent depuis 2 ans des mesures discriminatoires envers les autres langues. Asphyxie des crédits 1^{er} degré, interdiction progressive aux professeurs du second degré d'enseigner en primaire, suppression des contractuels intervenant en langues dans les écoles... Il ne faut pas être devin pour voir la carte des langues qui se dessine : une quasi exclusivité de l'anglais en LV1 en 6^e, et ponctuellement, pour la vitrine, un zeste de diversification dans quelques collèges de centre-ville (au rectorat, on appelle cela des « plates-formes »).

Mme le recteur déplore pourtant, sans rire, le manque de diversification... et les choix des familles ! Elle omet cependant de mentionner que ces dernières ont de plus en plus de mal à faire respecter leur droit de choisir. Les représentants des Conseils Généraux soulignent que des milliers d'emplois ne sont pas pourvus dans la région faute d'une maîtrise suffisante du néerlandais, de l'allemand, ou de langues plus rares. Mais ils ont beau dénoncer l'incongruité de cette politique (comme le SNES-FSU, mais pour des raisons différentes), rien n'y fait : le recteur ne sait répondre que « plates-formes », « projets internationaux », « mutualisation », « nouvelles technologies »... Rien de neuf sous le soleil et, faute d'une politique volontariste, un appauvrissement linguistique et

culturel programmé pour la majorité des élèves du Nord/Pas-de-Calais.

Quant au lycée, le remède miracle du docteur Philippe est encore plus simple : les groupes de compétences (non obligatoires, rappelons-le) et l'accompagnement personnalisé... Les réformes des lycées sont une potion un peu amère qui ont des effets secondaires désagréables : des élèves sans leur LV2 d'origine en LP (une dose de « décloisonnement » des cours et quelques gouttes de « fluidifiant pour statuts » sont conseillées) ; les LV3 interdites d'accès désormais pour des centaines d'élèves de l'académie (considérons cela comme une bonne « saignée »).

La potion ne fait pas effet ? Tentez la cure !

Face à un bilan aussi catastrophique pour les LV, Madame le Recteur a pris la décision qui s'imposait : on continue, si possible en pire ! Le marabout a sorti ses gris-gris : développer les stages (qui au passage perdent le qualificatif d'intensif) pendant les vacances permettra de résoudre

toutes les difficultés des élèves. Peu importe que celles-ci soient dues aux classes surchargées, aux horaires nationaux en berne, aux fusions et aux groupes de compétences LV1/LV2, aux moyens dévoyés pour la passation des certifications privées... Sans compter bien sûr les menaces que ces « stages » font peser sur la définition des services des enseignants.

Le SNES-FSU avait proposé une déclaration à l'ensemble de l'intersyndicale Éducation qu'il a lu lors de cette commission (consultable sur le site). Sans surprise, la réponse de Madame le recteur s'est résumée à quelques formules éloquentes : « Ce n'est pas une question de moyens », « les méthodes utilisées et des pratiques un peu plus modernes sont une autre partie de la réponse »... Au SNES et à la FSU, nous avons d'autres ambitions linguistiques et culturelles pour les élèves. Elle sont défendues au quotidien par les collègues qui, depuis des années, contre vents et marées, font vivre les langues sur le terrain. Il nous faudra aussi les défendre dans les mois à venir, lors de la grève du 27 septembre, du stage LV du 13 octobre et des élections professionnelles du 13 au 20 octobre.

Perles (pas assez) rares

Non pas celles du bac, mais celles de la rectrice, lors du Conseil Académique de l'Éducation Nationale (CAEN) du 14 avril.

Destiné à débattre de la rentrée 2011 dans les lycées généraux, technologiques et professionnels, ce CAEN ne réunissait presque pas d'élus, les représentants des parents FCPE avaient été « oubliés », et le préfet taxait le boycott du 11 avril de « rite qui ne contribue pas au dialogue »... Dans ce contexte, les « perles » de Madame le Recteur ne détonnèrent pas. En voici quelques unes :

« L'efficacité n'est pas liée au nombre de postes, mais aux résultats ».

« L'information des CIO est mal faite, par contre les MGI (missions générales d'insertion) font bien leur travail ».

« En collège, les emplois sont préservés ».

« Fusionner des établissements permettra d'améliorer les résultats ».

« Les parents ont incité à l'absentéisme en organisant des journées écoles et établissements morts ».

« Les grèves des enseignants ont aggravé le phénomène de décrochage scolaire ».

Les fous-rires de l'assistance nous ont empêché de saisir les autres perles.

TOUS EN GRÈVE!

MARDI 27 SEPTEMBRE...

Stagiaires et formation des maîtres

Errare humanum est, perseverare rectoratum

PAR KARINE BOULONNE

Stress, fatigue permanente, absence de temps libre, difficultés de gestion de classe et de prise de recul sur les cours dispensés, pressions du chef d'établissement, déstabilisation dans l'attente de la validation... Le bilan des stages à temps plein est accablant. Une bonne raison de faire encore pire l'an prochain!

L'administration a décidé de soumettre les stagiaires 2011-2012 à encore plus rude épreuve. En plus de leur temps plein, ils auront en effet une formation filée le mercredi! Certes, une formation est nécessaire. Mais peut-on remplir un tonneau plein? Le rectorat ignore-t-il que des cours se préparent, que la correction de copies nécessite du temps et qu'il faut être en forme quand on est devant les élèves? Cette mesure va s'appliquer à toutes les académies, même à celles qui avaient tenté d'atténuer les effets de la réforme en proposant, qui, une décharge hebdomadaire, qui, un premier mois en formation avant de prendre en charge les élèves. Seule Besançon «résiste» et maintient une décharge de service de 2h par semaine pour nos jeunes collègues.

Dans leurs réponses à une «enquête bilan» que nous leur avons adressée, les stagiaires condamnent unanimement la formation filée. Celle de 3 semaines est jugée plus intéressante, cependant elle est arrivée trop tard dans l'année (avril), était trop longue, certains indiquant qu'elle est intervenue «au pire moment de l'année» (fin de trimestre, difficulté à reprendre les élèves ensuite, à l'approche de l'inspection), avec comme remplaçants des étudiants admissibles aux concours (formés par les stagiaires eux-mêmes!) et dont certains, écoeürés, ne passeront pas l'oral. La solution de la rectrice? Dispenser une formation de 5 jours... en août, mais les stagiaires ne l'étant pas encore officiellement à cette date, la formation ne s'adressera qu'aux volontaires et ne sera évidemment pas rémunérée. C'est oublier que des stagiaires travaillent en attendant que leur soit versé leur premier salaire de fonctionnaire fin septembre, ou que tous ne sont pas de l'académie (faudra-t-il choisir

entre s'installer et se former?). Au moins, les stagiaires seront prévenus: dans l'Éducation Nationale, la formation, c'est sur le temps libre...

Les chiffres officiels font état de seulement 7 démissions (moins qu'en 2010), ils passent sous silence le nombre de stagiaires en arrêt (nombreux à nous contacter à la permanence syndicale). Reste aussi l'inconnue de la titularisation: les stagiaires qui ne seront pas validés ou pour lesquels subsiste un doute passeront fin juin un entretien individuel pendant lequel ils joueront leur année devant un jury. Ils seront informés du résultat le 1^{er} juillet.

Au final, un bilan peu glorieux et un entêtement commandé par Bercy: ne faut-il pas confirmer les 16 000 suppressions de postes?

Face à cet entêtement, continuons à résister en refusant d'être tuteurs (le texte de la pétition est en ligne ainsi que la liste des postes réservés à des stagiaires). Accueillons nos collègues comme il se doit sans cautionner la dégradation de la formation!

**A savoir pour la rentrée 2011
(extrait du BO du 19 mai 2011):**

Dans le second degré, vous veillerez à ce que l'emploi du temps des fonctionnaires stagiaires corresponde à **deux niveaux d'enseignement au maximum** afin de limiter le nombre de préparations de cours.

Luc
«Avec 2 niveaux, j'ai 18h de cours + 6 heures de formation les mercredis filés, ce qui me fait, par moments des semaines de 24h. Sans compter les 25 à 30 h de préparation de cours que je me farcis chaque semaine! En tout et pour tout je travaille facilement 50 h semaine! C'est énorme et je suis épuisé!»

Paroles de stagiaires* :

Marie

«L'année a été éprouvante, avec des moments TRES difficiles (fatigue nerveuse), mais le bilan est positif car je suis sûre d'avoir choisi le bon métier». «Un conseil aux futurs stagiaires? Communiquez entre vous!»

Jeanne

«Année très dure à vivre. Plusieurs fois j'ai envisagé de démissionner. Impression d'avoir perdu tout repère». «Le fait d'être nouveau et à temps complet nous pousse à faire des erreurs, les élèves finissent par profiter de notre épuisement, et c'est... épuisant!»

Philippe

«L'équipe pédagogique a tout fait pour que l'année se passe bien. J'aurais aimé avoir plus de disponibilité pour mes élèves. La quantité de travail est clairement trop importante pour avoir ne serait-ce qu'une semaine de recul.»

Pierre

«Mon tuteur me met une pression énorme, ses critiques sont dures à encaisser.»

Lucie

«L'année scolaire s'est passée vite: arrêt pour dépression dès le 1^{er} décembre. Avant cela, je n'ai JAMAIS fait un cours sans prendre de médicaments. Impossible de me faire respecter (colège difficile), les élèves savaient que je n'étais «que» stagiaire.»

Anna

«Très dur au début. Lâchée dans la nature. Je survivais jusqu'à la Toussaint, où j'ai pu enfin voir la lumière du jour un week-end (j'en fus presque éblouie...). La 1^{ère} formation fut trop courte, mais m'a permis de voir les autres stagiaires de ma discipline. Ce qui a fait un bien fou: pouvoir discuter sans préjugés de la situation permet de calmer le jeu. Ensuite, ça c'est bien passé. Cependant, un goût amer me reste en travers de la gorge sur le mépris de l'administration envers le corps enseignant (en référence à la première période qui était très très difficile à vivre, des choix des formations pas toujours judicieux, et des mutations).»

* Propos réels, mais prénoms modifiés.

Revirement au département ressources humaines

Câlins gratuits

Décidément, le rectorat est aux petits soins avec « ses » personnels.

Révolté par les inégalités entre eux, il harmonise leurs notes administratives.

Soucieux d'encourager la formation continue, il double le nombre de bénéficiaires d'un congé.

A l'écoute des personnels, il leur donne la parole. Que demande le peuple ?

Congés de formation professionnelle (CFP) : encore une décision autoritaire !

Le 18 mai s'est tenue la CAPA des certifiés désignant les heureux élus qui bénéficieront d'un congé formation à la rentrée 2011 (congé rémunéré par une indemnité à hauteur de 85 % du traitement brut). Heureux mais surtout tenaces, car il faut théoriquement 7 à 8 demandes consécutives pour les certifiés de plus de 10 ans d'ancienneté (5 pour les moins de 10 ans) pour bénéficier de ce droit. Le contingent des moyens, mesuré en mois, est attribué à raison de 2% de la masse salariale ; l'académie perdant des centaines de postes depuis des années, le contingent diminue.

Pourtant, le rectorat de Lille a trouvé un moyen pour afficher un plus grand nombre de collègues satisfaits en 2011-2012 : réduire le nombre de mois alloués à chacun ! Comme pour les notations administratives harmonisées, comme pour les fusions des zones de remplacement, comme pour la suppression du groupe de travail d'ajustement des vœux de TZR début juillet, cette décision a été annoncée bien après la parution de la circulaire le 1^{er} décembre 2010 et en contradiction avec son contenu, puisque celle-ci prévoyait la possibilité d'obtenir un congé de 10 mois. Mais le rectorat a décidé de n'attribuer que 5 ou 6 mois – y compris pour les masters et les doctorats – pour tous les collègues certifiés demandant leur CFP, créant un appel d'air fictif : si cette année le nombre de congés formation attribués est plus important, tout porte à croire qu'il y aura blocage l'an prochain quand les mêmes bénéficiaires seront prioritaires pour obtenir la 2^{ème} moitié de leur congé.

L'administration regarde également d'un œil suspect les formations peu conformes à son orthodoxie : pas de congé pour la préparation du concours de chef d'établissement ; ce sera difficile si votre projet semble original à l'administration (faire de la philosophie quand on est certifié de technologie requiert l'avis de l'IPR) et fort peu probable si vous exercez dans une discipline déficitaire, Néerlandais par exemple.

Un bilan détaillé sera fait à la rentrée car parmi les bénéficiaires d'un congé formation, de plus en plus y renoncent, ce qui a permis à des demandeurs plus récents (4 ou 5 demandes) de profiter d'un désistement. Les raisons données au rectorat pour expliquer le refus sont la baisse du pouvoir d'achat (le congé formation, ne compense pas un salaire) ou la surprise de se voir attribuer un congé demandé presque par habitude. L'an prochain, une procédure informatique devrait être mise en place permettant de connaître plus vite les éventuels désistements et donc d'informer les collègues bénéficiaires dans les meilleurs délais.

Magali Laumenerch

Notation administrative : pagaille rectorale !

De nombreux collègues (47 agrégés et pour 318 certifiés) ont eu la mauvaise surprise en rentrant des vacances de printemps de découvrir la baisse de la note administrative proposée par leur chef d'établissement.

Le rectorat affiche une volonté nouvelle de mettre fin à des inégalités de traitement. Nous sommes en effet une des dernières académies (la dernière ?) à ne pas connaître d'harmonisation de la notation, malgré de nombreuses demandes de notre part (les bilans que nous tirons au moment du passage d'échelon ou d'accès à la hors-classe sont en effet éclairants sur les disparités de notes entre collège et lycée ou même entre établissements du même type). Mais la méthode choisie cette année laisse songeur, d'abord parce que la circulaire rectorale n'interdisait pas des augmentations considérées par l'administration comme supérieures à la moyenne (au delà de 0,5 point quand la note administrative était inférieure à 39 et au delà de 0,1 point quand elle était supérieure à 39). Ensuite, parce que les collègues concernés ont eu peu de temps pour prendre connaissance de la baisse de note et la contester (moins d'une semaine

pour les certifiés).

Une harmonisation mise en place de la sorte, sans concertation et sans étude préalable des lieux où les disparités sont les plus fortes, est inacceptable. Nous avons demandé l'annulation pour cette année de cette décision et la réunion d'un groupe de travail afin de pouvoir traiter globalement du problème de la notation, y compris en incluant le cas des stagiaires qui semblent avoir été particulièrement maltraités ces deux dernières années (la moyenne de 33,3 est rarement atteinte même avec la mention TB pour les trois pavés évalués). Seule cette dernière proposition a été acceptée par le DRH de l'académie. Cependant, 8 des 15 agrégés qui ont contesté cette baisse se sont vus rétablir la note administrative proposée par le chef d'établissement et les 7 autres ont vu leur note augmentée par rapport à la note harmonisée, ce qui montre bien le malaise rectoral face à ce dispositif imposé dans la précipitation. Les certifiés devront attendre le 30 juin pour connaître leur sort.

Michaël Colin

Entretien de carrière : prudence

Avec notre fiche de paie d'octobre, nous avons tous reçu un document intitulé « le pacte de carrière ». Il y était notamment question de la mise en place de deux « entretiens de carrière » avec le chef d'établissement, l'un après 2 ans d'exercice et l'autre après 20 ans.

D'après Josette Théophile, la directrice générale des ressources humaines au ministère, « ces entretiens, dont le registre est d'abord celui de l'écoute et du conseil, viendront à terme compléter les futurs entretiens professionnels. Pour autant, la vocation de ces entretiens à 2 et 20 ans ne les destine pas à avoir une quelconque incidence sur les opérations de gestion (évaluation, promotions, mouvement...) ». On peut ajouter qu'ils ne sont pas statutaires ; d'ailleurs la plupart des collègues concernés ne sont qu'« invités » à cet entretien.

Les premiers « retours » laissent pourtant entendre un autre son de cloche : un chef d'établissement, lors d'un entretien de 2 ans, mentionne la situation de santé du collègue, lui reproche de demander une mutation et

évoque ses difficultés de gestion de classe. Ceci est inacceptable et est bien contraire aux propos de la DGRH.

On voit par là que c'est un moyen pour les promoteurs, les principaux et le rectorat de caporaliser la profession : comment ne pas penser que les chefs d'établissement s'en serviront pour émettre leurs avis sur les promotions (que ce soit le passage à la hors classe ou le passage d'échelon) puisque c'est dans l'air du temps ?* En effet, un tel processus est déjà à l'oeuvre lors des CAPA hors classe : le chef d'établissement et l'inspection, censés donner un avis sur l'ensemble de la carrière de l'enseignant, se fondent bien souvent essentiellement sur l'année en cours.

Il importe donc de rester prudent lors de ces entretiens, afin qu'ils ne soient pas utilisés contre vous. Les chefs d'établissement ne sont pas tous des philanthropes...

* l'US n°709 du 11 juin comporte un article détaillé sur cette question.

Michaël Colin

Marie-Joseph Moeglin (1919-2011)

Nous avons appris avec tristesse et émotion la disparition de notre camarade Marie-Joseph Moeglin mardi 7 juin, quelques mois après le décès de Fernand Matton.

Après Cyprien Bocquet, André Dubus et René Bacquaert, disparus également, c'était un des fondateurs historiques de la section académique du SNES de Lille.

Marie-Joseph Moeglin fut secrétaire académique peu après la Seconde Guerre Mondiale et a donc contribué à la refondation du SNES dans l'académie.

Il a traversé de grands moments d'Histoire et a vécu les transformations profondes du système éducatif français dans notre région. Il laisse le souvenir d'un homme d'une pro-

fonde intelligence, d'une grande finesse. Sa modestie, sa générosité, sa discrétion étaient légendaires.

Appartenant au même courant syndical que Fernand Matton, il avait su -avec Cyprien Bocquet et André Dubus d'un courant différent-, parce qu'ils partageaient tous la même conception d'un syndicalisme revendicatif, jeter les bases de la liste d'Union, emblématique du S3 de Lille.

La section académique des retraités du S3 de Lille

Des informations complémentaires seront prochainement publiées.

Aux nouveaux et nouvelles retraité-e-s Retraité, oui, mais toujours syndiqué !

« Vivement la retraite ! »

Une échéance de plus en plus attendue... et vous y voilà ! Une nouvelle vie qui commence, sans les contraintes de la vie professionnelle.

Mais cette nouvelle vie ne signifie pas pour autant se mettre en marge, car vous allez être confronté-e-s de plein fouet à des problèmes qui jusqu'à ce jour pouvaient sans doute vous paraître plus distants ou abstraits : dégradation constante du montant des pensions et du pouvoir d'achat des retraités, destruction progressive de notre système solidaire de santé et de protection sociale... Il y a donc toujours de bonnes raisons de se battre, sans oublier la défense de notre service public d'éducation. Tout ceci nécessite d'agir collectivement, de se regrouper, de se retrouver : la section

SNES des retraités de l'académie de Lille est là pour vous accueillir. Vous pourrez aussi vous retrouver avec les retraités des autres syndicats de la FSU au sein de notre Section Fédérale de Retraités. Vous pourrez ainsi défendre vos droits de retraités, ne laisser personne décider à votre place et lutter avec les actifs. Vous recevrez les publications du SNES et de la FSU et, en tant que retraité, l'US retraités, le supplément de POUR « Retraités et syndicalisme » et la circulaire académique SNES Retraités. Si vous souhaitez plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter (au S3).

La section des retraités vous souhaite une bonne retraite et espère vous compter parmi ses adhérents le plus vite possible.

Yves PANNEQUIN

Théâtre : s'abonner en 2011-2012

Théâtre du Nord - Lille

Le Théâtre du Nord n'offre plus de tarif de groupe aux 3500 à 4000 adhérents du SNES et nous le regrettons. Toutefois, une convention permet d'acheter des billets hors abonnement à 16 euros au lieu de 23, sur présentation de la carte SNES. La présentation de la carte au moment de l'abonnement permet de recevoir des offres privilégiées au cours de la saison.

Théâtre de La Verrière - Lille

**28 rue Alphonse Mercier, 59000 Lille.
Métro Gambetta ou République.**

Le partenariat avec le SNES continue : les adhérents bénéficient d'un tarif réduit (10 euros par spectacle) sur toute la programmation sur présentation de leur carte syndicale.

En passant par des histoires d'hier et de toujours avec Médeé, Ulysse, Bérénice, la programmation interroge également à travers des personnages d'Irlande, d'Argentine, d'ailleurs ou de nulle part : faut-il « *se soumettre ou refuser l'état des choses ?* »

Et vous pouvez même emmener vos élèves, le suivi pédagogique est assuré !

Théâtre de la Rose des Vents

Villeneuve d'Ascq

Boulevard Van Gogh - Métro Hôtel de Ville.

La Rose des Vents propose aux adhérents du SNES le « pass collectivités », soit 4 spectacles pour 40 euros. Il suffit de présenter sa carte.

D'autres formules sont proposées hors partenariat avec le SNES, comme des « pass individuels » : trois spectacles pour 36 euros, six spectacles pour 66 euros, 20 pour 140 euros et des carnets de 10 places à 100 euros et non nominatifs. Le placement est libre pour chaque représentation.

Les syndiqués proches d'autres structures culturelles dans la région Nord Pas de Calais peuvent se rapprocher du S3 (Arlette Desprez ou Odile Deverne) afin d'envisager de nouveaux partenariats.

Elections Professionnelles

13 - 20 octobre

Élections professionnelles : les manœuvres ont commencé

Elles auront lieu du 13 au 20 octobre, par votes électroniques, au nombre de 4 :

- 2 pour élire les commissaires paritaires académiques et nationaux de votre corps (CAPA ou N), le SNES-FSU présentera des listes pour les certifiés, les agrégés, les CPE, les Copsy et les PECC.
- 2 pour élire les représentants aux comités techniques académique et national (CTA ou M), le SNES se présentera sous les couleurs de sa fédération, la FSU.

Nous reviendrons plus précisément à la rentrée sur les modalités pratiques d'un scrutin vital pour les organisations syndicales, puisqu'il déterminera leur représentativité et les moyens (essentiellement en

décharges horaires) qui seront mis à leurs dispositions pour fonctionner (le SNES académique fonctionne avec l'équivalent de 7 postes, pour des décharges allant d'1/2 à 7 h semaine).

La fin justifie t-elle les moyens ?

Le changement de règles à l'occasion des élections professionnelles (prise en compte de la représentativité réelle, issue des votes et nécessité d'obtenir 35 000 voix pour prétendre à un siège au CTM) conduit certains syndicats à faire le choix d'alliances ou de recombinaisons qui devraient interloquer leurs sympathisants : ainsi, le SNALC, qui défend la laïcité,

rejoint-il la CFTC et ses valeurs chrétiennes affichées, et le SAGES, alors que celui-ci l'a accusé de campagne calomnieuse à son égard en mars. L'ancien président du SNALC rejoint FO, tout comme le SNETAA, alors que ces 2 syndicats s'opposent sur le bac pro en 3 ans, tandis qu'A et D, scission du SNETAA (vous suivez toujours ?) rejoint l'UNSA... Si ces alliances de circonstance devraient tenir jusqu'au 20 octobre, que se passera-t-il ensuite, quand le temps de la campagne et des apparences sera fini ?

Le SNES et la FSU mènent de leur côté une réflexion sur l'avenir du syndicalisme, mais dans le respect des adhérents qui seront associés et consultés à toutes les étapes.